Belgique : Abdelhadi Sewif, l'imam salafiste de la Grande mosquée de Bruxelles, voit son ordre de quitter le territoire annulé

28/11/2017 à 18h00

Les Chambres Réunies du Conseil ont annulé l'ordre de quitter le territoire délivré à l'imam de la grande mosquée du Cinquantenaire.



La décision de l'Office des étrangers était, en substance, motivée par la circonstance que cette personne représentait un danger pour l'ordre public, du fait de sa proximité avec le salafisme, un courant de pensée conservateur de l'Islam.

Le Conseil ne se prononce pas, in abstracto, sur la pertinence de l'analyse du salafisme qui est donnée dans la décision. Citant plusieurs arrêts de la Cour de Justice de l'Union européenne, il se borne à rappeler que lorsqu'une décision est

basée sur l'existence d'une menace pour l'ordre public, l'autorité doit faire apparaître dans sa motivation, ou à tout le moins dans le dossier administratif, en quoi le comportement personnel de l'intéressé constitue concrètement une menace actuelle, réelle et suffisamment grave affectant un intérêt fondamental de la société.

Pour rappel, le non-renouvellement du titre de séjour d'Abdelhadi Sewif, l'imam en question, de nationalité égyptienne, s'appuyait sur un rapport de la Sûreté de l'Etat datant de décembre 2016 dans lequel il est notamment décrit comme "communautariste" et ayant des "positions rétrogrades concernant l'égalité hommes-femmes". Des allégations contestées par M. Sewif.

RTL.be

Merci à **Poupou**